

Cahier des charges de formation

Ce cahier des charges vise à informer le responsable de l'organisation matérielle de la formation des conditions à mettre en œuvre afin de garantir le bon déroulement de la session.

Environnement

- Surface de la salle : 2m par stagiaire en moyenne, minimum 15m² pour un à deux stagiaires.
- Système de fermeture adapté permettant un isolement phonique et thermique suffisant (porte intérieure ou extérieure, fenêtres isolées)
- Eclairage naturel ou artificiel adapté
- En cas d'ouverture vers l'extérieur : rideaux occultants

Equipement

- Vidéoprojecteur avec cordon HDMI
- Ecran de projection minimum 150cmX100cm
- Ou écran numérique de taille adaptée à la surface de la salle
- Tableau blanc effaçable
- Feutres
- Paperboard et feutres
- 150 post-it
- Tables et chaises conférence en nombre suffisant
- Autres (éventuellement besoins spécifiques à déterminer en fonction des formations)

Accessibilité

L'organisateur est responsable de l'accessibilité à la salle de formation.

Dans le cas où l'organisme s'occupe de louer les locaux, il fera parvenir au prestataire les conditions spécifiques d'accessibilité au moment de la commande de la formation (conserver les informations pertinentes) :

- Accès de plain pieds ou ascenseur sur l'ensemble de l'ère d'évolution de la formation ou plan d'accès incliné aux normes en vigueur
- Bouton de signallement pour entrer dans les locaux ou porte automatique
- Voies de passage et d'accès d'au moins 90cm de largeur
- Sanitaires de plain pieds équipés de poignées permettant le retournement des équipements de mobilité, siège surélevé, lavabos rabaissés
- Signalétique apparente (plan des locaux, signaux de sortie lumineux)
- Autre dispositif :

Dans le cas où la formation est organisée par l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans des locaux qu'elle aurait elle-même loué, elle s'assure de l'accessibilité aux espaces dédiés à la formation selon les normes en vigueur selon le public qu'elle a inscrit en formation.